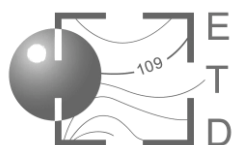


PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERREGIONALE AUMALE BLANGY-SUR-BRESLE

PLAN D'ACTION
VERSION REVUE JUILLET
2022

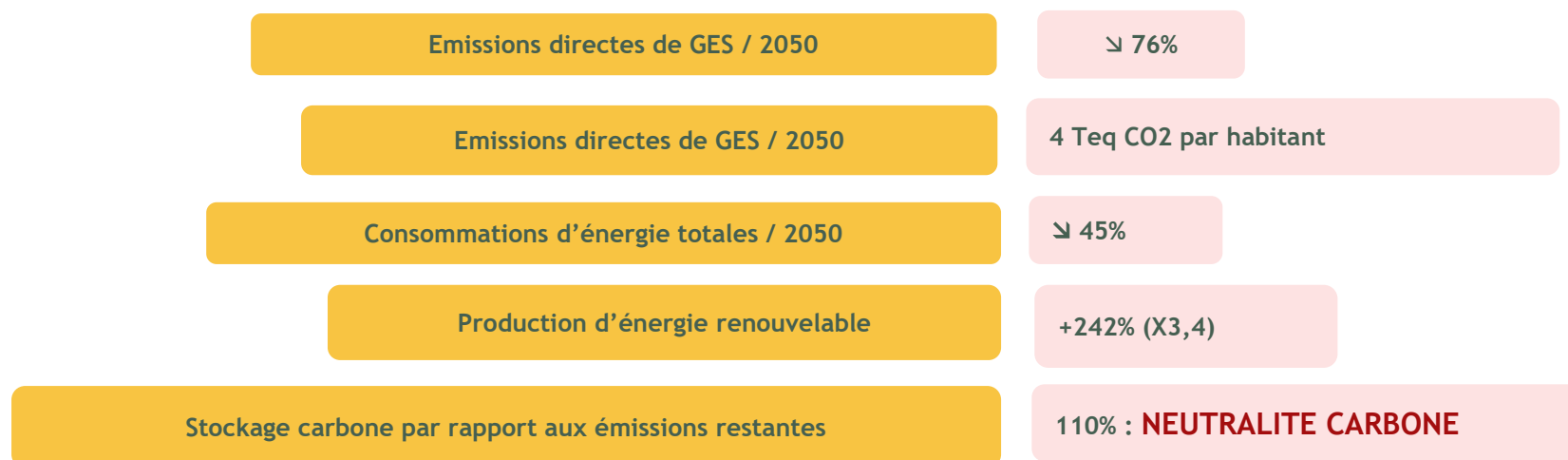


1 - INTRODUCTION	3
2 - PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROGRAMME D'ACTION ET ANALYSE.....	5
2. 1 - Les acteurs du plan d'actions.....	8
2. 2 - Le budget du plan d'action.....	8
3 - PRESENTATION DETAILLEE DU PROGRAMME D'ACTION.....	9
1 Axe 1 : adapter l'habitat et le tertiaire	9
2 Axe 2 : Accompagner et orienter le développement économique vers la transition énergétique.....	24
3 Axe 3 : optimiser les mobilités existantes	31
4 Axe 4 : bien vivre ensemble sur le territoire.....	40
5 Axe 6 : animer et piloter le PCAET.....	62
4 - LE DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PLAN CLIMAT ET DU PROGRAMME D' ACTIONS.....	69
4. 1 - Les indicateurs de suivi du programme d'actions.....	69
4. 2 - Les indicateurs d'évaluation du programme d'actions.....	74

1 - Introduction

La Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle a décidé de se fixer une stratégie à l'horizon 2030/2050 pour répondre aux enjeux du territoire à la suite du diagnostic (rappel).

D'ici 2050, la CCIABB a pour objectif d'être Territoire à Energie Positive* et Neutre en Carbone**



Cette stratégie est portée par 5 axes stratégiques, 15 sous-axes et 27 actions dont 14 actions pilotées par la collectivité.

Adapter l'habitat et le tertiaire aux effets du changement climatique et aux évolutions du contexte sociologique

Accompagner et orienter le développement économique vers la transition énergétique

Optimiser les mobilités existantes

Bien vivre ensemble sur le territoire et Maintenir une activité agricole pour préserver les milieux naturels, les paysages, la ressource en eau, et lutter contre les inondations

Animer et piloter le PCAET

La suite du rapport présente en détail, pour chaque axe stratégique, les actions envisagées.
L'évaluation des impacts environnementaux de ce plan d'action figure dans l'évaluation environnementale.

2 - Présentation synthétique du Programme d'action et analyse

Chacun des 5 axes fixe les éléments synthétiques en matière de contexte territorial, d'enjeux posés et d'objectifs fixés à l'horizon 2050.

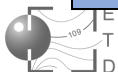
Les 15 sous-axes ainsi que les 27 actions associées s'inscrivent dans ce cadre et visent à engager le territoire sur la trajectoire fixée par la stratégie pour 2030. Chaque sous-axe est décomposé en actions structurantes contributives proposées par la Communauté de Communes et les acteurs territoriaux.

L'objectif est donc triple :

- Assurer la cohérence du plan 2022-2027 par un cadre commun à respecter pour l'ensemble des parties prenantes ;
- Développer le processus intégrateur du PCAET avec l'ensemble des stratégies issues d'autres plans, programmes et documents d'urbanisme ;
- Permettre l'évolution du PCAET tout au long des 6 prochaines années par l'ajout ou le retrait d'éventuelles nouvelles actions contributives.

Les pages suivantes présentent la vision globale du plan d'action.

Axe	Sous axe	N° action	Fiche action
1 - Adapter l'habitat et le tertiaire	Rénover massivement l'habitat	1	Programme SARE - Accompagner les habitants dans la rénovation de leur logement via le guichet unique de l'Habitat
	Rénover massivement le tertiaire privé et public	2	Mise aux normes énergétiques des locaux administratifs communautaires (siège Blangy sur Bresle + annexe d'Aumale)
		3	Déployer une stratégie de rénovation énergétique exemplaire des bâtiments publics
	Rénover massivement l'habitat	4	Sensibiliser et communiquer auprès des habitants sur la sobriété, la rénovation et les énergies renouvelables
		5	Renouvellement urbain du camp Comtois (logements collectifs)
2 - Accompagner et orienter le développement économique vers la transition énergétique	Déployer massivement les énergies renouvelables	6	Mettre en œuvre des projets de réseaux de chaleur alimentés par des ressources renouvelables et une approche multi filières
	Accompagner les industriels vers la transition énergétique et écologique	7	Mener une démarche de sensibilisation sur les enjeux Climat Air Energie en partenariat avec la "Glass Vallée"
		8	Développer le taux de récupération et de recyclage de plastique via l'appel à projets ORPLAST
		9	Réalisation d'une étude pour développer la récupération d'eau dans le processus industriel
3 - Optimiser les mobilités existantes	Faire évoluer les pratiques de mobilité des habitants	10	Etude des actions à mener via la prise de compétence "mobilité"



Axe	Sous axe	N° action	Fiche action
		11	Création d'une voie douce de la Haute Vallée de la Bresle Phase 1 : Etudes + Travaux tronçon Monchaux Soreng
		12	Création d'une voie douce de la Haute Vallée de la Bresle Phase 2 et 3 : Travaux Tronçon Bouttencourt - Aumale
	Faire évoluer les pratiques de mobilité des salariés	13	Sensibilisation aux outils numériques et au déploiement de la fibre
4 - Bien vivre ensemble sur le territoire	Aménager le territoire pour s'adapter au changement climatique	14	Incitation à la restauration et à la création de mares via le "programme mares"
		15	Etude du fonctionnement hydraulique et écologique du secteur Blangy sur Bresle / Bouttencourt / Monchaux Soreng pour limiter les risques de débordement
		16	Appliquer les plans d'actions du SAGE sur le territoire
		17	Favoriser la nature (espaces verts et mares) au cœur des bâtis dans les projets communaux
	Favoriser une alimentation locale et de qualité ainsi qu'une meilleure santé des habitants	18	Favoriser les circuits courts sur le territoire de la CCIABB
	Réduire la production de déchets	19	Réalisation d'une étude pour la création d'une recyclerie sur le territoire
	Accompagner la transition de l'agriculture	20	Inciter les agriculteurs à s'adapter au changement climatique et lutter contre les inondations
		21	Etude pour la création de méthaniseurs sur le territoire
	Promouvoir les filières bois et la biomasse locale	22	Accompagner le renouveau de la filière bois
		23	Incitation à la création de haies via le programme planton des haies
24		Valoriser les haies bocagères	
5 - Animation et pilotage	Assurer la cohérence du PLUi avec le PCAET	25	Concevoir un PLUi (28 communes) pour gérer de manière économe la consommation foncière agricole et naturelle du territoire en adéquation avec les besoins de la population et des activités économiques
	Animer le PCAET	26	Suivi du PCAET
	Communiquer auprès du grand public	27	Organisation de séances d'informations autour du changement climatique auprès des scolaires

2. 1 - Les acteurs du plan d'actions

Le plan climat air énergie territorial de la CCIABB comporte 27 actions, dont 14 sont pilotées par la Communauté de Communes.

Les principaux partenaires sont la FDE80 et le SDE76, qui copilotent 2 actions majeures.

Enfin, une dizaine d'autres partenaires sont identifiés comme porteurs d'action, dont :

- Les Chambres des Métiers (80 et 76)
- Les Chambres de Commerce et d'Industrie (80 et 76)
- Les syndicats de Bassin Versant de l'Yères et de la Bresle
- L'association Glass Valley
- Les chambres d'agriculture (80 et 76)
- Un groupement d'agriculteurs (GDA entre Bray et Picardie)
- Les communes

2. 2 - Le budget du plan d'action

Le budget total du PCAET n'a pas pu être estimé. Cependant, pour les actions déjà budgétées, le coût global sur 6 ans est estimé à plus de 7 millions d'euros, dont 1,9 millions d'euros pour les locaux communautaires, 3,7 millions d'euros pour la rénovation des bâtiments publics des communes (via le CRTE) et 1,1 millions d'euros pour le premier tronçon de la voie douce.

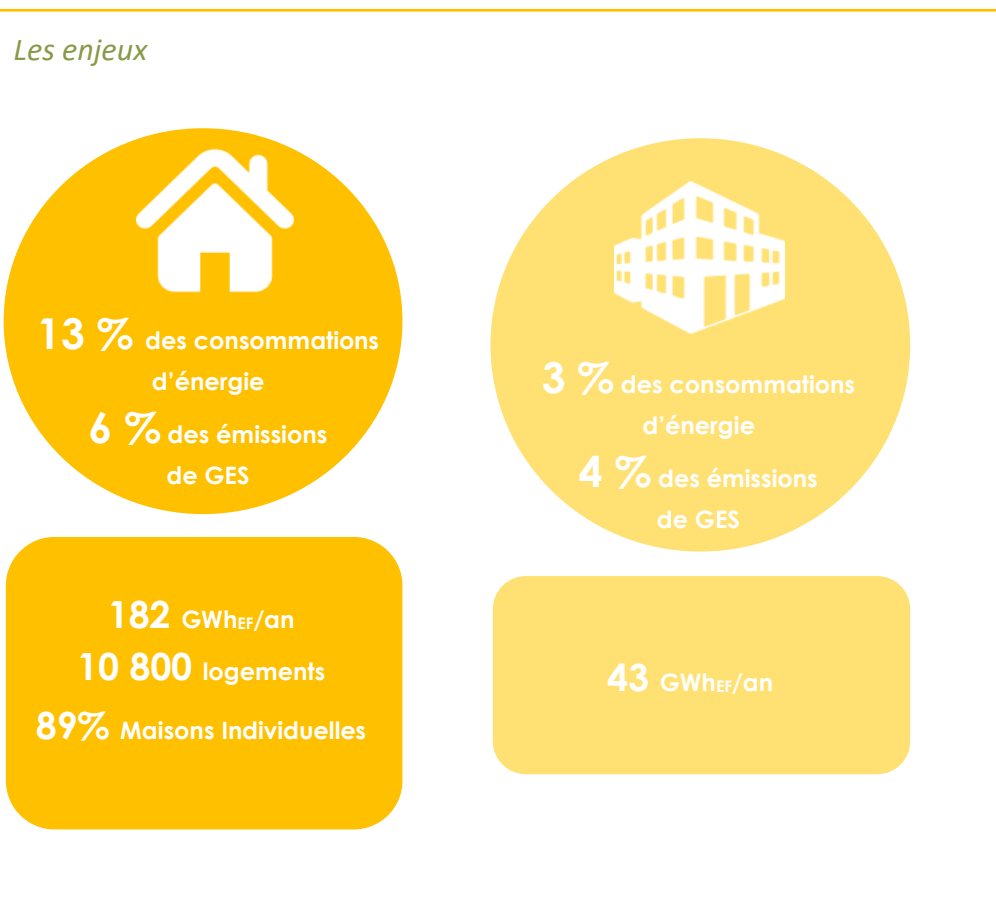
Pour la CCIABB, le plan d'action comprend certaines actions déjà budgétées. A cela s'ajoute les moyens humains liés à l'embauche d'un chargé de mission PCAET, et à l'animation des différentes actions.

Le coût des actions sera affiné au fur et à mesure de la définition.

La CCIABB étant une très petite collectivité, les moyens humains et financiers sont très limités. Les actions seront menées prioritairement grâce à des financements extérieurs (appels à projets, Fond Chaleur, etc...)

3 - Présentation détaillée du Programme d'action

1 Axe 1 : adapter l'habitat et le tertiaire



Les objectifs stratégiques

Rénover l'habitat, adapter l'urbanisme, lutter contre la précarité énergétique, penser les parcours résidentiels, l'offre de services...

Pour le logement, les objectifs de rénovation sont les suivants :

- Rénovation des maisons individuelles : 200 logements/an.
- Rénovation des logements HLM : 20 logements/an
- Rénovation des logements collectifs non sociaux : 10 logements/an,

Pour le secteur tertiaire, les objectifs sont les suivants :

- 2 600m² rénovés par an dans le public
- 3 400m² rénovés par an dans le privé.

Développement l'exemplarité des rénovations (intégration matériaux biosourcés, développement des énergies renouvelables...)

Mettre en œuvre les principes de l'habitat bioclimatique dans la conception et la rénovation des logements ;

Réduction des émissions de COVnM, NOx, et Particules fines.

FICHE ACTION n°1

AXE STRATEGIQUE n° 1 - Adapter l'habitat et le tertiaire

SOUS-AXE Rénover massivement l'habitat

Programme SARE - Accompagner les habitants dans la rénovation de leur logement via le guichet unique de l'Habitat

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le programme « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (SARE), créé par l'arrêté du ministre de la transition écologique et solidaire du 5 septembre 2019, a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique mobilisant l'ensemble des échelons de collectivités territoriales et les réseaux professionnels, en s'appuyant sur le réseau « FAIRE » existant et déployé avec le soutien de l'ADEME depuis 2001.

Le programme SARE permet d'accompagner plus efficacement les ménages et les acteurs du petit tertiaire privé vers la rénovation énergétique. Il vient proposer aux ménages et aux acteurs du petit tertiaire privé un parcours d'information et d'accompagnement pour la rénovation énergétique.

- o Information de 1er niveau : juridique, technique, financière et sociale ;
- o Conseil personnalisé aux ménages sur la thématique logement sur la durée du programme ;
- o Incitation à la réalisation d'audits énergétiques ;
- o Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale sur la durée du programme ;
- o Accompagnement des ménages et suivi des travaux pour la réalisation de leurs travaux de rénovation énergétique ;
- o Sensibilisation, communication, animation des ménages (actions menées à l'échelle de l'ensemble des territoires (cofinançant l'Espace Conseil FAIRE régional). Dans ce cadre, la structure porteuse proposera chaque mois des articles à relayer dans les outils de communication de la collectivité ;
- o En accord entre la collectivité et la structure porteuse, possibilité d'intervention lors d'actions de sensibilisation des ménages organisées localement, dans la mesure où ces actions permettent ou favorisent la réalisation d'actes-métiers.

OBJECTIFS RECHERCHES	Les informations apportées inclueront aussi les systèmes de chauffage : remplacement des chauffages au bois vétustes (Qualité de l'air), des chaudières à fioul, recours aux énergies renouvelables... Un salon de l'habitat sera organisé annuellement.
	Améliorer et accélérer la prise de décision en matière de rénovation énergétique ; Permettre à tous les ménages d'accéder aux aides financières ; Diminuer la consommation énergétique des bâtiments privés ; Réduction de la facture énergétique ; Réduction des émissions de gaz à effet de serre.
PUBLIC CIBLE	Tous les habitants de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle
MISE EN ŒUVRE	
PILOTE DE L'ACTION	Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle (CCIABB)
PARTENAIRES EVENTUELS	INHARI Région Normandie ADEME
CALENDRIER	2021-2026
BUDGET PREVISIONNEL	187380
MOYENS HUMAINS	Mise à disposition d'une permanence d'un chargé de mission pour des conseils et des accompagnements des ménages pour rénover leurs logements
SUIVI ET EVALUATION	
INDICATEURS	Nombre de contacts bruts :

	Nombre de dossiers en stade 1 :
	Nombre de dossiers en cours de montage :
	Nombre de dossiers réalisés :

FICHE ACTION n°2

AXE STRATEGIQUE n° 1 - Adapter l'habitat et le tertiaire

SOUS-AXE Rénover massivement le tertiaire privé et public

Mise aux normes énergétiques des locaux administratifs communautaires (siège Blangy sur Bresle + annexe d'Aumale)

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Les locaux de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle ont besoin d'être ré-aménagés et mis aux normes pour l'accueil du public.</p> <p>Les travaux prévus permettront une mise aux normes énergétiques avec une remise aux normes de l'installation énergétique.</p>
OBJECTIFS RECHERCHES	<p>Favoriser l'accueil de la population locale ;</p> <p>Diminution de la consommation énergétique ;</p> <p>Réduction de la facture énergétique ;</p> <p>Réduction des émissions de gaz à effet de serre.</p>
PUBLIC CIBLE	Tous les habitants de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle

MISE EN ŒUVRE

PILOTE DE L'ACTION	Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle (CCIABB)
PARTENAIRES EVENTUELS	Etat : Département 76
CALENDRIER	2021-2022

BUDGET PREVISIONNEL	1 929 237 €
MOYENS HUMAINS	Investissements et suivi des travaux par la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle
SUIVI ET EVALUATION	
INDICATEURS	Différentiel de consommation énergétique après travaux : Différentiel de facture énergétique après travaux :

FICHE ACTION n°3

AXE STRATEGIQUE n° 1 - Adapter l'habitat et le tertiaire

SOUS-AXE Rénover massivement le tertiaire privé et public

Déployer une stratégie de rénovation énergétique exemplaire des bâtiments publics

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action comporte deux volets, l'un piloté par la CCIABB via le CRTE, l'autre piloté par la FDE80 et le SE76.

Volet CRTE

17 projets ont été identifiés sur le territoire pour une amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics :

Mise en place de chaudières à condensation - Garderie Périscolaire (Aumale) ;

Mise en place d'une pompe à chaleur à la piscine municipale (Aumale) ;

Réhabilitation énergétique du groupement scolaire : Lucie Aubrac - école maternelle et primaire (Aumale) ;

Rénovation énergétique de la mairie et de l'école (Biencourt) ;

Rénovation du Stade Flechelle – 2 phases (Blangy sur Bresle) ;

Réhabilitation énergétique du groupement scolaire : Ecole le Catalpa et Ecole Frechon (Blangy sur Bresle) ;

Réhabilitation énergétique de la mairie (Blangy sur Bresle) ;

Mise aux normes du chauffage de la salle 'Eugène Nibas' (Bouttencourt) ;

Isolation des combles au-dessus de la mairie (Campneuseville) ;

Remplacement de la chaudière à fuel par trois pompes à chaleur montées en cascade qui alimenteront la mairie ainsi que le logement communal (Dancourt) ;

Remplacement de la chaudière au fuel de la poste par une chaudière au gaz (Foucarmont) ;

Rénovation énergétique de la cantine scolaire (Pierrecourt) ;

Rénovation de la mairie, de l'école maternelle et de la cantine (Ronchois) ;

Installation de volets roulants électriques à la mairie (Saint-Maxent) ;

Rénovation énergétique de l'école (Saint-Maxent) ;

Remplacement des menuiseries de la mairie (Saint Léger aux Bois).

D'autres projets seront identifiés périodiquement durant les 6 ans du PCAET pour rénover un maximum de bâtiments publics grâce à l'action conjointe des conseillers en énergie du SDE76 et de la FDE80 dont les objectifs sont d'auditer les bâtiments/bâtir des préconisations adaptées et accompagner la mise en œuvre des travaux à travers une offre de services "clé en main".

Volet FDE80 / SE76

1 - Etat lieux énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux et mettre en œuvre les préconisations selon l'établissement d'un programme pluriannuel d'investissement :

- Réalisation d'audits énergétiques
- Installation d'une télégestion énergétique
- Identifier et accompagner les bâtiments pouvant bénéficier d'une rénovation de chaufferie/étude d'approvisionnement énergétique
- Identifier et accompagner les bâtiments nécessitant une rénovation énergétique globale

2 - Contrat de performance énergétique à l'échelle de la CCIABB

Identification des bâtiments appartenant à la CCIABB pouvant faire l'objet d'un Contrat de performance énergétique bâti et/ou systèmes afin de générer des économies d'énergie garanties par un exploitant sur des bâtiments énergivores

3 - Conseil en énergie partagé pour les communes

Accompagner les communes ne disposant pas de moyens humains pour l'établissement des diagnostics, le suivi et les travaux en lien avec les bâtiments publics,

Sensibiliser et former les élus /identifier un correspondant énergie par commune

4 - Programme de rénovation et d'optimisation des systèmes de chauffage avec recours aux énergies renouvelables et intégrant au maximum les biomatériaux

- Rénover/optimiser les installations de chaufferies, éradiquer les équipements au fioul
- Développer le recours aux EnR par des études d'approvisionnement systématique à chaque projet
- Installer des produits de qualité et prévoir une exploitation performante garantissant les économies

OBJECTIFS RECHERCHES	- Diminuer le cout d'investissement par la mobilisation de leviers financiers	
	Un recensement des bâtiments susceptibles d'être soumis au décret tertiaire sera effectué (plus de 1000 m ²) et une vigilance particulière sera apportée à ces bâtiments, mais ils seront peu nombreux sur ce territoire.	
	Diminution de la consommation énergétique ; Réduction de la facture énergétique ; Réduction des émissions de gaz à effet de serre.	
PUBLIC CIBLE	Patrimoine communal et intercommunal du territoire	
MISE EN ŒUVRE		
PILOTE DE L'ACTION	Communes et EPCI FDE80 / SE76 Aumale Biencourt Blangy sur Bresle Bouttencourt Campneuseville Dancourt	Foucarmont Pierrecourt Ronchois Saint Maxent Saint Léger aux Bois (délégation de maîtrise d'ouvrage possible aux syndicats d'énergie)
PARTENAIRES EVENTUELS	Etat	
CALENDRIER	2021	
BUDGET PREVISIONNEL	3760956,42	
MOYENS HUMAINS	Conseillers en énergie partagé (1 au SDE76 et 1 à la FDE80)	

SUIVI ET EVALUATION

INDICATEURS

Nombre de diagnostics bâtiments / chaufferies réalisés
Nombre de projets engagés/an
Différentiel de consommation énergétique après travaux (kWh économisés)
Différentiel de facture énergétique après travaux (€ économisés/an)

FICHE ACTION n°4

AXE STRATEGIQUE n° 1 - Adapter l'habitat et le tertiaire

SOUS-AXE Rénover massivement l'habitat

Sensibiliser et communiquer auprès des habitants sur la sobriété, la rénovation et les énergies renouvelables

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Cartographie énergétique infrarouge de tout le territoire</p> <p>Etablir un diagnostic par thermographie aérienne infrarouge dans toutes les habitants du Pays avec un prestataire qualifié et s'en servir comme outil de communication, en organisation des réunions et des permanences avec l'appui d'une association type APREMIS OU SOLIHA.</p> <p>Sensibiliser le public scolaire aux énergies renouvelables dans nos communes par le concours "Ecoloustics" concours auprès du cycle 3 (CM1 CM2 et 6ème) afin de sensibiliser aux ressources locales renouvelables présentes dans les communes et à leur utilisation pour les bâtiments et la mobilité, accompagnement par le PETR pour sensibiliser les enseignants et les encourager à y participer,</p> <p>participation à la création de supports pédagogiques (exposition itinérante, maquette...)</p>
OBJECTIFS RECHERCHES	<p>Apporter de la connaissance sur les énergies locales ;</p> <p>Agir sur les comportements et inciter au changement.</p>
PUBLIC CIBLE	<p>Grand Public</p> <p>Public scolaire</p>
MISE EN ŒUVRE	
PILOTE DE L'ACTION	Communes et EPCI

	(délégation possible par convention à une association type APREMIS ou SOLIHA pour l'animation) FDE80
PARTENAIRES EVENTUELS	APREMIS, SOLIHA FNCCR
CALENDRIER	2020-2026
BUDGET PREVISIONNEL	9000
MOYENS HUMAINS	Mise à disposition de temps (0,25 ETP au FDE 80) pour le pilotage du concours écoloustic
SUIVI ET EVALUATION	
INDICATEURS	Nombre de classes participantes annuellement ; Nombre d'élèves concernés annuellement.

FICHE ACTION n°5

AXE STRATEGIQUE n° 1 - Adapter l'habitat et le tertiaire

SOUS-AXE Rénover massivement l'habitat

Renouvellement urbain du camp Comtois

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION

Afin de rompre avec une logique sectorielle de l'aménagement des centres bourgs (voirie, paysage, espace publics...), l'assemblée plénière du Département de la Seine-Maritime du 25 juin 2013 a validé le lancement d'un appel à projets en faveur de l'urbanisation durable des centres-bourgs auprès des communes dont la population est comprise entre 1 500 et 5 000 habitants hors agglomération.

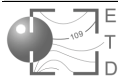
Cet appel à projets vise l'émergence et le développement d'opérations d'aménagement de centres bourgs répondant aux 5 orientations suivantes :

- Intégrer l'aménagement dans une réflexion urbaine élargie, à savoir les documents d'urbanismes locaux existants ou en cours d'élaboration (CC, POS, PLU, PLUI, SCOT, PLH...)
- Densifier et/ou recycler le tissu urbain pour conforter une centralité (utilisation des dents creuses...)
- Favoriser la mixité fonctionnelle (commerces, équipements, habitat...)
- Prendre en compte la dimension sociale de l'urbanisation (approche sociale des parcours résidentiels, réalisations d'aménagements adaptés aux publics spécifiques (personnes âgées, en situation de handicap...))
- Préserver les ressources naturelles et lutter contre l'effet de serre.

La démarche constitue une déclinaison opérationnelle du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) 2013-2019 et plus particulièrement de l'axe « inscription des politiques de l'habitat dans un processus d'aménagement et d'urbanisation exemplaires ».

Dans le cadre de l'appel à projets, la commune de BLANGY SUR BRESLE a déposé sa candidature pour le projet de rénovation urbaine du Quartier du Camp Comtois. Le projet de la commune a été retenu lors de la Commission Permanente du Département de la Seine-Maritime du 21 septembre 2015.

L'étude pré-opérationnelle a permis d'aboutir à l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma stratégique en matière



	d'habitat et d'aménagement, en collaboration avec les bailleurs sociaux du territoire, pour une vision du quartier à horizon 10 ans.
OBJECTIFS RECHERCHES	Rénovation énergétique des logements sociaux
PUBLIC CIBLE	Habitants du Camp Comtois
MISE EN ŒUVRE	
PILOTE DE L'ACTION	Commune de Blangy
PARTENAIRES EVENTUELS	l'État (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), le Conseil d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), Seine-Maritime Attractivité, l'Agence De l'Environnement et de Maîtrise de l'Énergie (ADEME), l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) et le Département de la Seine-Maritime.
CALENDRIER	2021 -2023 : Ilot SEMINOR 2024 : Ancienne gendarmerie
BUDGET PREVISIONNEL	Budget total 10,48 millions d'euros

PLAN DE FINANCEMENT :				
Dépenses			Recettes	
Maitrise d'ouvrage	Libellé	Montant	Libellé	Montant
SEMINOR	Etude		Etat	300 000
	Travaux		Département 76	
	- Démolition	1 200 000	SEMINOR	8 750 000
	- Construction	3 480 000	ALI	480 000
	- Restructuration + Réhabilitation	4 850 000		
SOUS TOTAL		9 530 000	SOUS TOTAL	9 530 000
Ville Blangy sur Bresle	- Aménagements espaces extérieurs	840 000	Ville Blangy sur Bresle	540 000
			Département 76	300 000
	- Démolition ancienne Gendarmerie	115 000	EPFN	92 000
			Ville Blangy sur Bresle	23 000
SOUS TOTAL		955 000	SOUS TOTAL	955 000
TOTAL		10 480 000	TOTAL	10 480 000

MOYENS HUMAINS

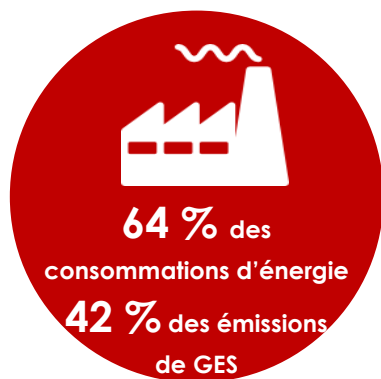
SUIVI ET EVALUATION

INDICATEURS



Surface de m² rénovés/isolés
Nombre de kWh économisés




2 Axe 2 : Accompagner et orienter le développement économique vers la transition énergétique

Les enjeux



873 GWh_{EF}/an

		Production annuelle (en MWh)
Éolien		218 350
Photovoltaïque		565
TOTAL		218 915

		Production annuelle (en MWh)
Bois-énergie individuel		69 728
Chaudières bois-énergie (dont cogénération)		0
Géothermie		68
TOTAL		69 796

Les objectifs stratégiques

Réduire la part des énergies fossiles, consommer mieux, développer l'économie circulaire

Pour l'industrie, l'objectif fixé est une baisse des consommations d'énergie d'environ 2% par an (14% en 2030 par rapport à 2010)

Objectifs production d'énergie renouvelables à 2030 par rapport à 2015

- Éolien : + 225 GWh (par rapport à 2020)
- Photovoltaïque : +24 GWh
- Bois énergie individuel : + 6,1 GWh
- Géothermie : + 1,4 GWh
- Solaire thermique : +0,6 GWh

Réduction des émissions de COVnM et de NOx.

Concernant l'éolien, la CCIABB et ses communes soutiennent plusieurs projets représentant une trentaine d'éoliennes sur son territoire et permettant d'atteindre l'objectif de 225 GWh supplémentaires (éoliennes de 3 MW en moyenne, fonctionnement 2500 h). La fiche action n°26 inclut l'accompagnement des projets éoliens et photovoltaïques par la CCIABB.

FICHE ACTION n°6

AXE STRATEGIQUE n° 2 - Accompagner et orienter le développement économique vers la transition énergétique

SOUS-AXE Déployer massivement les énergies renouvelables

Mettre en œuvre des projets de réseaux de chaleur alimentés par des ressources renouvelables et une approche multi filières

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Accompagner les communes ne disposant pas de moyens humains pour l'établissement des projets dans leur ensemble via un transfert de compétence à la FDE 80 pour les communes de la Somme qui prend en charge le projet dans son ensemble: études; conception, travaux, installation, exploitation, maintenance; l'accompagnement sera à préciser pour les communes du SDE76</p> <p>cibler les centres bourgs regroupant des bâtiments consommateurs de chaleur et entreprises disposant de chaleur fatale, favoriser une approche multi filière favorisant les énergies renouvelables et de récupération pour 80% des besoins.</p> <p>NB : le développement des filières biomasse est abordé dans l'axe 4</p>
OBJECTIFS RECHERCHES	<p>Développer la chaleur renouvelable</p> <p>Accompagner les communes peu dotées en ingénierie</p>
PUBLIC CIBLE	gestionnaires de bâtiments consommateurs d'énergie, privés et publics en centres bourgs
MISE EN ŒUVRE	
PILOTE DE L'ACTION	<p>FDE 80</p> <p>SDE76</p>

PARTENAIRES EVENTUELS	Coopératives forestières, linières, entreprises disposant de chaleur fatale,
CALENDRIER	2020-2026
BUDGET PREVISIONNEL	-
MOYENS HUMAINS	Mise à disposition de temps (1 ETP au FDE 80 et au SDE76) pour un accompagnement
SUIVI ET EVALUATION	
INDICATEURS	<p>Nombre de projets étudiés</p> <p>Nombre de kWh renouvelables</p>

FICHE ACTION n°7

AXE STRATEGIQUE n° 2 - Accompagner et orienter le développement économique vers la transition énergétique

SOUS-AXE Accompagner les industriels vers la transition énergétique et écologique

Mener une démarche de sensibilisation sur les enjeux Climat Air Energie en partenariat avec la "Glass Vallée"

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Une campagne de sensibilisation sur les enjeux de développement durable est envisagé auprès des entreprises de la Glass Vallée. Plusieurs sessions de travail sont à programmer avec les entreprises intéressées, en partenariat avec l'ADEME, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie. De plus, un guichet conseil en matière de performance environnementale avec les chambres consulaires est à l'étude.</p> <p>La sensibilisation portera notamment sur les objectifs de performance énergétique et la récupération de chaleur.</p>
OBJECTIFS RECHERCHES	Sensibiliser les industriels sur les enjeux de développement durable et les inciter à réaliser des économies d'énergies ;
PUBLIC CIBLE	Entreprises membres de la Glass Vallée

MISE EN ŒUVRE

PILOTE DE L'ACTION	Glass Vallée
PARTENAIRES EVENTUELS	ADEME : Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle (CCIABB) CMA, CCI
CALENDRIER	2021-2026
BUDGET PREVISIONNEL	-
MOYENS HUMAINS	Plusieurs sessions de sensibilisation auprès des entreprises

SUIVI ET EVALUATION

INDICATEURS

Nombre de personnes inscrites aux sessions / Nombre de sessions par an.

FICHE ACTION n°8

AXE STRATEGIQUE n° 2 - Accompagner et orienter le développement économique vers la transition énergétique
SOUS-AXE Accompagner les industriels vers la transition énergétique et écologique
Développer le taux de récupération et de recyclage de plastique via l'appel à projets ORPLAST
DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>L'entreprise EDM Thermoformage est une industrie de plasturgie installée à Bouillancourt en Sery. Elle souhaite développer son taux de récupération et de recyclage plastique via l'appel à projets ORPLAST.</p> <p>Le dispositif de l'ADEME - Objectif Recyclage Plastiques (OPRLAST) vise à soutenir financièrement l'intégration de matières premières de recyclage plastique (ou MPR Plastique) par les plasturgistes et transformateurs qui effectuent la transformation de la matière première en produits finis, en prenant en compte les contraintes techniques réelles pour adapter les systèmes productifs à l'intégration des MPR Plastique.</p>
OBJECTIFS RECHERCHES	Accroître la récupération et le recyclage de plastiques industriels / Développer l'intégration de plastiques recyclés.
PUBLIC CIBLE	EDM

MISE EN ŒUVRE

PILOTE DE L'ACTION	EDM
PARTENAIRES EVENTUELS	ADEME
CALENDRIER	2021-2022
BUDGET PREVISIONNEL	-
MOYENS HUMAINS	Chef d'entreprise EDM + chef de projet au sein de l'ADEME

SUIVI ET EVALUATION

INDICATEURS	Taux de récupération plastique avant / après dispositif :
--------------------	---

FICHE ACTION n°9

AXE STRATEGIQUE n° 2 - Accompagner et orienter le développement économique vers la transition énergétique

SOUS-AXE Accompagner les industriels vers la transition énergétique et écologique

Réalisation d'une étude pour développer la récupération d'eau dans le processus industriel

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION	La société LAVALEX, station de lavage, souhaite réaliser une étude pour développer une solution permettant de développer la récupération d'eau dans son processus industriel.
OBJECTIFS RECHERCHES	Réduire la perte d'eau usées après utilisation / Développer des solutions innovantes dans le processus industriel.
PUBLIC CIBLE	LAVALEX

MISE EN ŒUVRE

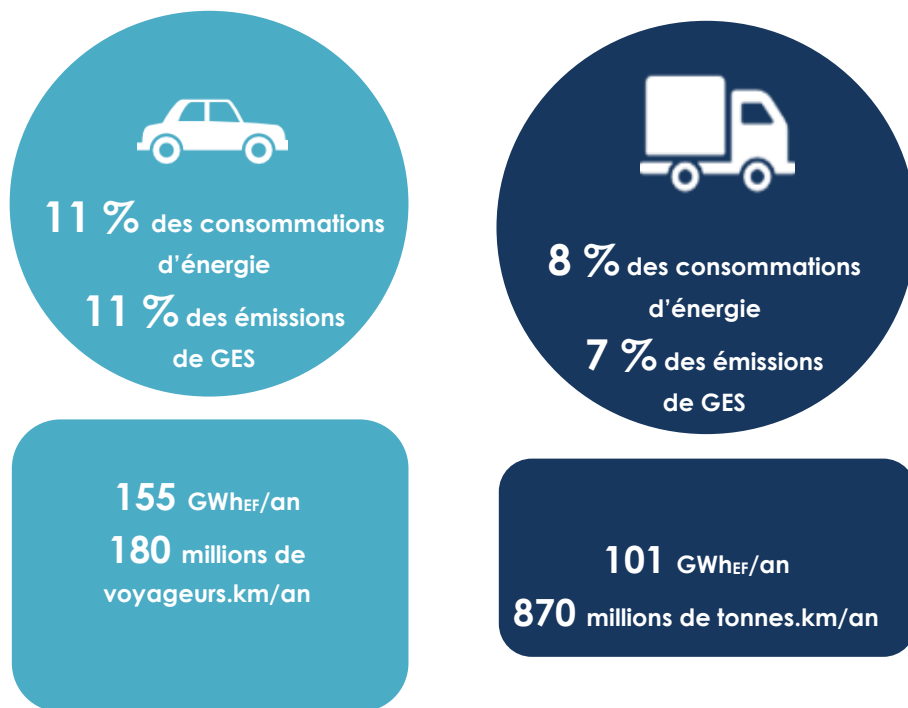
PILOTE DE L'ACTION	LAVALEX
PARTENAIRES EVENTUELS	-
CALENDRIER	-
BUDGET PREVISIONNEL	
MOYENS HUMAINS	à définir

SUIVI ET EVALUATION

INDICATEURS	Résultat de l'étude : Réalisation du programme décrit par l'étude :
--------------------	--

3 Axe 3 : optimiser les mobilités existantes

Les enjeux



Les objectifs stratégiques

Mobilité

Les objectifs fixés sont les suivants :

- Diminution de la voiture pour atteindre 86% des distances parcourues en 2050 contre 95% actuellement.
- Augmentation du covoiturage pour passer de 1,3 à 1,5 voyageurs par véhicule en 2050.
- Augmentation des transports en commun (mais ceux-ci restent minoritaires).
- Amélioration de la performance globale des motorisations et évolution des vecteurs énergétiques : les motorisations au Gaz Naturel Véhicule (GNV) et à l'électricité représenteront la majorité du parc en 2050
- Diminution du nombre de voyageurs-kilomètres par habitant avec une baisse de 11 % en 30 ans (2020 à 2050).

Transport de marchandises :

- Croissance de la part de GNV et de l'électrique pour les camions ou les trains,
- Baisse de carburants liquides dans tous types de transports

Réduction des émissions de polluants et en particulier de NOx.

FICHE ACTION n°10

AXE STRATEGIQUE n° 3 - Optimiser les mobilités existantes

SOUS-AXE Faire évoluer les pratiques de mobilité des habitants

Etude des actions à mener via la prise de compétence "mobilité"

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Suite au Conseil Communautaire du 18 mars 2021, la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle a délibéré en faveur de la prise de compétence « Organisation de la Mobilité » à compter du 1er juillet 2021.</p> <p>Cette prise de compétence du bloc "léger", c'est à dire l'organisation ou la contribution au développement des mobilités actives (principalement la marche à pied et le vélo), d'usages partagés des véhicules terrestres à moteur (covoiturage et autopartage) et de la mobilité solidaire.</p> <p>La Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle doit envisager la réalisation d'actions au sein de ce bloc "léger" de la compétence mobilité en faveur d'un développement local du territoire.</p> <p>La réalisation d'un Plan de Mobilité Simplifié est à l'étude.</p>
OBJECTIFS RECHERCHES	Faciliter la prise de décision de la Communauté de Communes / Programme d'actions dans le cadre de la compétence mobilité ;
PUBLIC CIBLE	Tous les habitants de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle
MISE EN ŒUVRE	
PILOTE DE L'ACTION	Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle (CCIABB)
PARTENAIRES EVENTUELS	à définir
CALENDRIER	2021-2026
BUDGET PREVISIONNEL	

MOYENS HUMAINS	à définir
SUIVI ET EVALUATION	
INDICATEURS	Résultat de l'étude Réalisation du programme décrit par l'étude :

FICHE ACTION n°11

AXE STRATEGIQUE n° 3 - Optimiser les mobilités existantes

SOUS-AXE Faire évoluer les pratiques de mobilité des habitants

**Création d'une voie douce de la Haute Vallée de la Bresle
Phase 1 : Etudes + Travaux tronçon Monchaux Soreng**

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Créer une voie douce de la haute Vallée de la Bresle en connexion avec les territoires voisins ;</p> <p>Rattacher la portion du chemin des étangs (CCVS) à Blangy-sur-Bresle pour avoir une liaison directe vers le littoral ;</p> <p>Créer une voie douce de Blangy-sur-Bresle vers la Somme, notamment vers le château de Rambures (CC2SO) (2eme site le plus visité du territoire après le musée de la verrerie de Blangy-sur-Bresle)</p> <p>Créer une voie douce entre Blangy-sur-Bresle et Aumale pour permettre la traverse complète de la vallée et de ses points d'intérêt (Châteaux, verreries historiques, églises, chapelle, moulins, sites V1, ...)</p> <p>La première phase est constituée des études et du tronçon Monchaux Soreng.</p>
OBJECTIFS RECHERCHES	<p>Favoriser la mobilité de la population locale ;</p> <p>Développer les modes de mobilité douce ;</p> <p>Diminuer l'utilisation des véhicules polluants.</p>
PUBLIC CIBLE	Tous les habitants de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle
MISE EN ŒUVRE	
PILOTE DE L'ACTION	Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle (CCIABB)
PARTENAIRES EVENTUELS	Etat

	Région Normandie Département 76
CALENDRIER	2021-2023
BUDGET PREVISIONNEL	1101875
MOYENS HUMAINS	Chargé de suivi d'études et d'élaboration mis à disposition par la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle (CCIABB)
SUIVI ET EVALUATION	
INDICATEURS	Nombre de kilomètres de la voie douce :

FICHE ACTION n°12

AXE STRATEGIQUE n° 3 - Optimiser les mobilités existantes

SOUS-AXE Faire évoluer les pratiques de mobilité des habitants

Création d'une voie douce de la Haute Vallée de la Bresle Phase 2 et 3 : Travaux Tronçon Bouttencourt - Aumale

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Créer une voie douce de la haute Vallée de la Bresle en connexion avec les territoires voisins ;</p> <p>Rattacher la portion du chemin des étangs (CCVS) à Blangy-sur-Bresle pour avoir une liaison directe vers le littoral ;</p> <p>Créer une voie douce de Blangy-sur-Bresle vers la Somme, notamment vers le château de Rambures (CC2SO) (2eme site le plus visité du territoire après le musée de la verrerie de Blangy-sur-Bresle)</p> <p>créer une voie douce entre Blangy-sur-Bresle et Aumale pour permettre la traverse complète de la vallée et de ses points d'intérêt (Châteaux, verreries historiques, églises, chapelle, moulins, sites V1, ...)</p>
OBJECTIFS RECHERCHES	<p>Favoriser la mobilité de la population locale ;</p> <p>Développer les modes de mobilité douce ;</p> <p>Diminuer l'utilisation des véhicules polluants.</p>
PUBLIC CIBLE	Tous les habitants de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle
MISE EN ŒUVRE	
PILOTE DE L'ACTION	Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle (CCIABB)
PARTENAIRES EVENTUELS	à définir

CALENDRIER	-
BUDGET PREVISIONNEL	-
MOYENS HUMAINS	Chargé de suivi d'études et d'élaboration mis à disposition par la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle (CCIABB)
SUIVI ET EVALUATION	
INDICATEURS	Nombre de kilomètres de la voie douce : Nombre d'utilisation moyenne par semaine :

FICHE ACTION n°13

AXE STRATEGIQUE n° 3 - Optimiser les mobilités existantes

SOUS-AXE Faire évoluer les pratiques de mobilité des salariés

Sensibilisation aux outils numériques et aux déploiement de la fibre

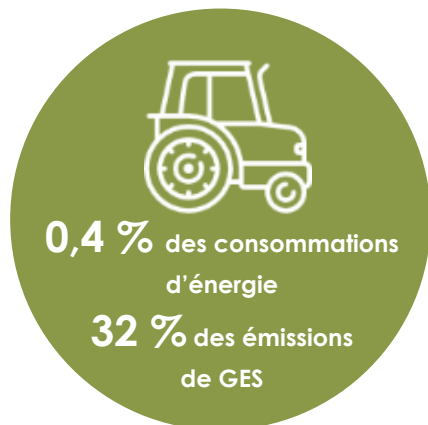
DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle souhaite favoriser le déploiement du télétravail de deux façons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des artisans / commerçants aux outils numériques grâce au dispositif FISAC ; - Permettre le déploiement de la fibre grâce à Seine Maritime Numérique
OBJECTIFS RECHERCHES	<p>Développer l'utilisation numérique des commerçants / artisans :</p> <p>Développer le télétravail au sein des entreprises sur le territoire :</p> <p>Développer la fibre sur le territoire :</p>
PUBLIC CIBLE	Entreprises de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle
MISE EN ŒUVRE	
PILOTE DE L'ACTION	Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle (CCIABB)
PARTENAIRES EVENTUELS	<p>Etat</p> <p>Chambres consulaires</p> <p>Seine Maritime Numérique</p>
CALENDRIER	2021-2026

BUDGET PREVISIONNEL	10000
MOYENS HUMAINS	Chargé de développement économique à la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle
SUIVI ET EVALUATION	
INDICATEURS	Nombre de dossiers "numérique" FISAC : Nombre de kilomètres de fibre optique :

4 Axe 4 : bien vivre ensemble sur le territoire

Les enjeux



6 GWh_{EF}/an

28 000 Ha

13 000 UGBTA

Des évènements très réguliers jusqu'en 2001, décennaux depuis
Des aménagements importants sur le bassin versant du Liger, de la Méline, du ruisseau d'Haudricourt et de la Vimeuse

13% des zones bâties en risque de débordement de nappe, 23% en zone de risque d'inondation de cave
Des crues pouvant durer plusieurs mois.

16 communes avec plus de 10% de leur surface bâtie en zone à risque d'inondation par débordement.

Dans le domaine agricole : modification des rendements et des cultures, érosion par coulées de boues, incendie lors des moissons.

Disparition des prairies humides au profit des grandes cultures céréalières.

Les objectifs stratégiques

Les objectifs sont les suivants :

- **maintien des boisements, des haies et de tout le linéaire bocager existant pour maintenir les capacités de stockage actuelles.**
- Déploiement de l'agroforesterie
- Modification des pratiques culturales avec amélioration du stockage dans les sols
- Déploiement de couverts végétaux en interculture
- Arrêt de l'urbanisation à l'horizon 2050 (zéro artificialisation nette)
- Soutien à la filière lin pour maintenir les surfaces actuelles ;
- Diversification des productions agricoles pour introduction de chanvre ou autres cultures à destination de biomatériaux, la valorisation de la paille ;
- Le déploiement des cultures énergétiques.

En termes d'adaptation et d'aménagement, les principaux objectifs sont les suivants

- Accompagner les SAGE de la Vallée de la Bresle et de la vallée de l'Yères pour permettre la mise en œuvre des plans d'actions décidés, et les amplifier lors des prochains plans d'actions
- Préserver les zones naturelles, zones humides, zones agricoles et boisées ;
- Préserver et étendre les infrastructures arborées : en complément des objectifs déjà cités de maintien du bocage, des haies et des boisements, préservation de la trame arborée et végétalisée des villages et revégétalisation des bourgs ;
- Utiliser les outils de planification que sont le SCoT, et le PLUi pour préserver, voire renforcer les zones naturelles, zones humides, zones agricoles et boisées ;
- Intégrer l'adaptation des aménagements urbains en prenant en compte l'augmentation attendue des températures

Réduction des émissions de polluants et notamment de NH3

FICHE ACTION n°14

AXE STRATEGIQUE n° 4 - Bien vivre ensemble sur le territoire

SOUS-AXE Aménager le territoire pour s'adapter au changement climatique

Incitation à la restauration et à la création de mares via le "programme mares"

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION	Dans le cadre de l'appel à projets « Programme mares », le Syndicat Mixte d'Aménagement, de Gestion et de Valorisation du Bassin de la Bresle (SMAB) souhaite inciter à la réhabilitation / restauration et la création de mares sur l'ensemble du territoire.
OBJECTIFS RECHERCHES	Réduire les risques de ruissellements urbains/agricoles ; Récréer des îlots de biodiversité et ainsi atteindre les objectifs définis dans le Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), le SMAB de la Bresle œuvre pour la réhabilitation de mares et du réseau mares sur le bassin versant.
PUBLIC CIBLE	Tous les habitants de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle
MISE EN ŒUVRE	
PILOTE DE L'ACTION	Syndicat Mixte d'Aménagement, de Gestion et de Valorisation du Bassin de la Bresle (SMAB)
PARTENAIRES EVENTUELS	Etat / Département 76
CALENDRIER	2021
BUDGET PREVISIONNEL	100000
MOYENS HUMAINS	Chargé de suivi d'études par le Syndicat Mixte d'Aménagement, de Gestion et de Valorisation du Bassin de la Bresle (SMAB)

SUIVI ET EVALUATION

INDICATEURS

Nombre de contacts bruts :

Nombre de dossiers en stade 1 :

Nombre de dossiers en cours de montage :

Nombre de dossiers réalisés :

FICHE ACTION n°15

AXE STRATEGIQUE n° 4 - Bien vivre ensemble sur le territoire

SOUS-AXE Aménager le territoire pour s'adapter au changement climatique

Etude du fonctionnement hydraulique et écologique du secteur Blangy sur Bresle / Bouttencourt / Monchaux Soreng pour limiter les risques de débordement

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION	Le Syndicat Mixte d'Aménagement, de Gestion et de Valorisation du Bassin de la Bresle (SMAB) souhaite réaliser une étude visant à comprendre, caractériser, et solutionner les problématiques d'inondation, de continuité écologique, de morphologie du cours d'eau, et d'hydrologie sur le secteur de Blangy sur Bresle/ Bouttencourt / Monchaux Soreng.
OBJECTIFS RECHERCHES	Établir précisément la liste des secteurs présentant des risques de débordement ; Définir précisément le fonctionnement hydraulique des cours d'eau du secteur en identifiant les différentes sections de contrôle des bras pour des débits allant de la crue biennale à la crue vicennale (ou centennale) ; Proposer différents scénarios d'aménagements de cours d'eau favorisant un meilleur fonctionnement hydraulique et écologique
PUBLIC CIBLE	Tous les habitants de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle
MISE EN ŒUVRE	
PILOTE DE L'ACTION	Syndicat Mixte d'Aménagement, de Gestion et de Valorisation du Bassin de la Bresle (SMAB)
PARTENAIRES EVENTUELS	Etat
CALENDRIER	2021-2023

BUDGET PREVISIONNEL	64 000 € Financé à 80% par l'Agence de l'Eau avec un restant à charge de 20% pour le SMAB.
MOYENS HUMAINS	Chargé de suivi d'études par le Syndicat Mixte d'Aménagement, de Gestion et de Valorisation du Bassin de la Bresle (SMAB)
SUIVI ET EVALUATION	
INDICATEURS	-

FICHE ACTION n°16

AXE STRATEGIQUE n° 4 - Bien vivre ensemble sur le territoire

SOUS-AXE Aménager le territoire pour s'adapter au changement climatique

Appliquer les plans d'actions du SAGE sur le territoire

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les deux SAGE des Vallées de la Bresle et de l'Yères concernent l'ensemble du territoire. Ils incluent de nombreux domaines et définissent des plans d'actions ambitieux et très détaillés.

Leurs objectifs sont les suivants :

- Améliorer la qualité des eaux superficielles, souterraines et littorales (pollutions d'origine domestique, agricole et industrielle).
- Restaurer la continuité écologique, la diversité des habitats et les zones humides.
- Lutter contre les ruissellements et l'érosion des sols.
- Améliorer la gestion des activités littorales pour en limiter l'impact.

Les deux plans d'action sont disponibles de manière détaillée dans les SAGE.

SAGE de la Bresle**Enjeu 3 : Maîtriser le ruissellement et améliorer la gestion des inondations.**

Actions :

- Objectif général 3.1 Mieux connaître et limiter le risque érosion et ruissellement
 - 60- Identifier les axes de ruissellement sur l'ensemble du périmètre du SAGE
 - 61- Identifier des zones d'actions prioritaires « érosion »
 - 62- Encourager le développement des pratiques agricoles limitant la genèse de l'érosion et les phénomènes de ruissellement
 - 63- Encourager le développement des systèmes agricoles limitant la genèse de l'érosion et les phénomènes de ruissellement
 - 34- Encourager le développement des pratiques sylvicoles limitant la genèse de l'érosion et les phénomènes de ruissellement

- 65- Protéger les éléments fixes du paysage jouant un rôle hydraulique à travers les documents d'urbanisme
- 66- Recenser et protéger les éléments fixes du paysage jouant un rôle hydraulique
- 67- Poursuivre la réalisation et la mise en œuvre de programmes de lutte contre l'érosion et le ruissellement
- 68- Développer les relais d'information sur l'hydraulique douce
- Objectif général 3.2 Garantir la gestion des eaux pluviales issues des surfaces aménagées
 - 69- Réaliser un cahier des charges des schémas de gestion des eaux pluviales
 - 70- Réaliser des schémas de gestion des eaux pluviales
 - 71- Mettre en œuvre les programmes d'actions des Schémas de Gestion des Eaux Pluviales ;
 - 72- Gérer les eaux pluviales issues des surfaces aménagées ;
- Objectif général 3.3 Mieux connaître pour mieux lutter contre le risque inondation
 - 73- Actualiser et harmoniser le contenu des bases de données recensant les ouvrages hydrauliques du périmètre du SAGE
 - 74- Caractériser le risque inondation sur le périmètre du SAGE
 - 75- Inciter à prendre en compte les zones inondables et les zones d'expansion de crues potentielles dans les documents d'urbanisme
 - 76- Identifier les leviers financiers permettant de réaliser les ouvrages d'hydraulique structurante identifiés comme prioritaire
 - 77- Veiller à la surveillance, au contrôle et à l'entretien des ouvrages hydrauliques
 - 78- Définir et mettre en œuvre la stratégie de prévention et de lutte contre les inondations
- Objectif général 3.4 Développer la culture du risque inondation
 - 79- Sensibiliser l'ensemble de la population au risque inondation
 - 80- Intégrer le principe de résilience dans les politiques d'aménagement du territoire
 - 81- Mettre en place un dispositif de surveillance, d'alerte et de gestion de crise.

Sage de la vallée de l'Yères

Objectif n°1 de ce SAGE est de limiter l'érosion et les ruissellements continentaux.

Sous-objectif 1.1 En préservant les espaces tampons naturels et le patrimoine prairial

- D1 Maintenir les prairies et les bandes enherbées existantes

- D2 Définir et mettre en œuvre le programme de restauration des zones naturelles d'expansion de crue
 - D3 Protéger les zones naturelles d'expansion de crue par les documents d'urbanisme
 - D4 Cartographier les éléments du paysage à fonction hydraulique
 - D5 Protéger les zones tampons à enjeux et autres éléments à fonction hydraulique par les documents d'urbanisme
 - Sous-objectif 1.2 En limitant les ruissellements urbains
 - D6 Identifier les secteurs vulnérables aux ruissellements
 - D7 Réaliser des schémas de gestion des eaux pluviales
 - D8 Prévenir les ruissellements dès la conception dans les projets
 - D9 Repenser l'aménagement communal pour une meilleure gestion des eaux pluviales
 - D10 Sensibiliser et accompagner les privés et les personnes publiques pour améliorer la gestion des eaux pluviales
 - Sous-objectif 1.3 En réintroduisant des éléments du paysage (zones humides, mares, haies) pour renforcer le maillage du territoire
 - D11 Mettre en place des aménagements d'hydraulique douce et sensibiliser à leur entretien
 - D12 Accroître la bande enherbée ou ripisylve alluviale en bordure de cours d'eau
 - Sous-objectif 1.4 En adaptant l'assolement et les pratiques culturales
 - D13 Conseiller sur l'organisation du parcellaire et les pratiques culturales
 - D14 Limiter le développement de grandes parcelles agricoles
 - D15 Promouvoir le développement des productions antiérosives avec valorisation de matière
- Objectif n°3 : Protéger les biens et les personnes :**
- Sous-objectif 3.1 En développant la culture du risque
 - D21 Constituer une base de connaissances des évènements passés et communiquer sur la prévention du risque d'inondation
 - D22 Veiller à la mise en œuvre de la GEMAPI sur le territoire dans le respect de la logique de bassin Sous-objectif
 - 3.2 En tenant compte du principe de résilience dans les politiques d'aménagement
 - D23 Définir des conditions de mise en œuvre d'une occupation résiliente
 - D24 Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les communes concernées par un PPR Sous-objectif
 - 3.3 En développant un protocole d'alerte

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ D25 Elaborer des outils d'information et de gestion de crise ▪ D26 Faire vivre les protocoles d'alerte auprès des populations ▪ D27 Anticiper la survenue du risque (inondation, ruissellements, submersion) par l'étude des corrélations pluie, débit, niveau marin et hauteur de cours d'eau, niveau de nappe ▪ D28 Equiper pour alerter.
OBJECTIFS RECHERCHES	Protéger les ressources du territoire ; Adaptation au changement climatique.
PUBLIC CIBLE	Tous les habitants de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle
MISE EN ŒUVRE	
PILOTE DE L'ACTION	Syndicat Mixte d'Aménagement, de Gestion et de Valorisation du Bassin de la Bresle (SMAB) Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte
PARTENAIRES EVENTUELS	Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle (CCIABB)
CALENDRIER	2021-2026
BUDGET PREVISIONNEL	-
MOYENS HUMAINS	Interne aux syndicats
SUIVI ET EVALUATION	
INDICATEURS	Nombre d'actions mis en place : Nombre d'actions restantes :

FICHE ACTION n°17

AXE STRATEGIQUE n° 4 - Bien vivre ensemble sur le territoire

SOUS-AXE Aménager le territoire pour s'adapter au changement climatique

Favoriser la nature (espaces verts et mares) au cœur des bâtis dans les projets communaux

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION	Tous les projets d'aménagements doivent être vus au regard de leur impact sur l'environnement et doivent rechercher comment impacter le moins possible : en évitant le tout-tuyau, en favorisant l'herbe le long des routes, en restaurant les mares du village ... les Syndicats Mixtes favorisent les prises en comptes environnementales par le biais d'aides possibles.
OBJECTIFS RECHERCHES	Imaginer un territoire plus intégrateur de l'environnement ; Favoriser les continuités écologiques et s'intégrer dans les politiques de trames vertes et bleues voulues par différentes lois.
PUBLIC CIBLE	Tous les habitants de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle

MISE EN ŒUVRE

PILOTE DE L'ACTION	Syndicat Mixte d'Aménagement, de Gestion et de Valorisation du Bassin de la Bresle (SMAB) Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte
PARTENAIRES EVENTUELS	
CALENDRIER	2021-2026
BUDGET PREVISIONNEL	-
MOYENS HUMAINS	Interne aux syndicats

SUIVI ET EVALUATION

INDICATEURS	-
--------------------	---

FICHE ACTION n°18

AXE STRATEGIQUE n° 4 - Bien vivre ensemble sur le territoire

SOUS-AXE Favoriser une alimentation locale et de qualité ainsi qu'une meilleure santé des habitants

Favoriser les circuits courts sur le territoire de la CCIABB

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle (CCIABB) a la volonté de favoriser les circuits courts. Pour cela, plusieurs projets sont à l'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition d'un local pour producteurs locaux ; - Communication accrue sur les nouveaux producteurs locaux du territoire ; - Mener des actions de "bien manger" auprès de différents publics
OBJECTIFS RECHERCHES	<p>Favoriser les circuits courts du territoire ;</p> <p>Favoriser l'ouverture de commerces de producteurs locaux ;</p> <p>Redynamiser les marchés locaux hebdomadaires et inciter le consommateur à se fournir en produits locaux ;</p> <p>Rendre l'alimentation locale et de qualité accessible à tous ;</p>
PUBLIC CIBLE	<p>Producteurs locaux du territoire</p> <p>Tous les habitants de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle</p>
MISE EN ŒUVRE	
PILOTE DE L'ACTION	Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle (CCIABB)
PARTENAIRES EVENTUELS	<p>Producteurs locaux</p> <p>Chambre d'Agriculture Normandie</p>

	Chambre d'Agriculture Hauts de France
CALENDRIER	2020-2026
BUDGET PREVISIONNEL	-
MOYENS HUMAINS	à définir
SUIVI ET EVALUATION	
INDICATEURS	Nombre de circuits courts sur le territoire : Taux de fréquentation des circuits courts :

FICHE ACTION n°19

AXE STRATEGIQUE n° 4 - Bien vivre ensemble sur le territoire

SOUS-AXE Réduire la production de déchets

Réalisation d'une étude pour la création d'une recyclerie sur le territoire

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION	La Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle (CCIABB) souhaite réaliser une étude pour la pertinence de créer une recyclerie sur le territoire.
OBJECTIFS RECHERCHES	Réduire la production de déchets
PUBLIC CIBLE	Tous les habitants de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle

MISE EN ŒUVRE

PILOTE DE L'ACTION	Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle (CCIABB)
PARTENAIRES EVENTUELS	à définir
CALENDRIER	étude prévue en 2023
BUDGET PREVISIONNEL	Devis prévu en septembre 2022
MOYENS HUMAINS	à définir

SUIVI ET EVALUATION

INDICATEURS	à définir
--------------------	-----------

FICHE ACTION n°20

AXE STRATEGIQUE n° 4 - Bien vivre ensemble sur le territoire

SOUS-AXE Accompagner la transition de l'agriculture

Inciter les agriculteurs à s'adapter au changement climatique et lutter contre les inondations

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La CCIABB souhaite sensibiliser les agriculteurs à la notion d'agriculture de conservation et aux changements de pratiques agricoles.</p> <p>L'agriculture de conservation vise un moindre travail du sol (donc moins de CO2) et à un maintien de la matière organique dans les sols. Pour rappel cette matière organique a un triple intérêt, stocker du carbone augmenter la stabilité structurale du sol (et la tenue mécanique face à l'érosion) et favoriser l'infiltration.</p> <p>Une solution pourrait être de mettre à disposition des conseillers visant à sensibiliser la notion d'agriculture de conservation.</p> <p>Il s'agira aussi d'inciter les agriculteurs à recourir à moins d'engrais chimiques, via les changements de pratiques, la culture d'espèces moins gourmandes en azote (développement des légumineuses notamment), et le développement de l'agriculture biologique.</p>
OBJECTIFS RECHERCHES	<p>Limiter les inondations ;</p> <p>Favoriser la biodiversité ;</p> <p>Favoriser la résilience des systèmes agricoles ;</p> <p>Réduire les émissions de NH3</p>
PUBLIC CIBLE	Tous les agriculteurs du territoire
MISE EN ŒUVRE	
PILOTE DE L'ACTION	Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle (CCIABB)

PARTENAIRES EVENTUELS	Chambre d'Agriculture 76 Chambre d'Agriculture 80
CALENDRIER	2021-2026
BUDGET PREVISIONNEL	-
MOYENS HUMAINS	Plusieurs sessions de sensibilisation auprès des agriculteurs
SUIVI ET EVALUATION	
INDICATEURS	Nombre de sessions de sensibilisation : Taux de fréquentation des sessions de sensibilisation :

FICHE ACTION n°21

AXE STRATEGIQUE n° 4 - Bien vivre ensemble sur le territoire

SOUS-AXE Accompagner la transition de l'agriculture

Etude pour la création de méthaniseurs sur le territoire

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION	Au terme de l'atelier Montage d'unités de méthanisation sur le territoire, du 20 février 2019, la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle est intéressée par le sujet de la méthanisation sur son territoire. Cependant, une étude plus poussée doit être réalisée pour observer le potentiel et la capacité du territoire à réaliser des projets de méthanisation.
OBJECTIFS RECHERCHES	Valorisation énergétique et organique des déchets Optimisation de la gestion des engrais de ferme
PUBLIC CIBLE	Tous les agriculteurs du territoire

MISE EN ŒUVRE

PILOTE DE L'ACTION	Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle (CCIABB)
PARTENAIRES EVENTUELS	GRDF / SDE76 / FDE80 / Chambres d'Agricultures
CALENDRIER	2021-2026
BUDGET PREVISIONNEL	-
MOYENS HUMAINS	à définir

SUIVI ET EVALUATION

INDICATEURS	Résultat de l'étude / Réalisation du programme décrit par l'étude :
--------------------	---

FICHE ACTION n°22

AXE STRATEGIQUE n° 4 - Bien vivre ensemble sur le territoire

SOUS-AXE Promouvoir les filières bois et la biomasse locale

Accompagner le renouveau de la filière bois

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La CCIABB présente un fort potentiel de développement de la filière bois sous toutes ses formes. Elle possède aussi un passé riche, avec la filière de la chaise et du meuble local.</p> <p>Aujourd'hui, l'essentiel du bois de la forêt d'Eu part hors du territoire.</p> <p>Plusieurs actions pourront être menées pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poursuivre le développement de la filière bois énergie dans une logique de circuit court et de boucle locale de l'énergie, insérer les propriétaires privés dans une réflexion conjointe avec la forêt publique - améliorer la performance des installations domestiques pour préserver la qualité de l'air extérieur et minimiser les tonnages consommés - promouvoir le bois dans la construction (éco matériaux) et l'ameublement - trouver un débouché et/ou un intérêt économique à la présence d'éléments fixes paysagers (haie), réintroduction du bocage et associer une valorisation énergétique voire une autonomie énergétique selon les systèmes et les filières développées
OBJECTIFS RECHERCHES	<p>Organisation du débouché/ filière de valorisation énergétique à la réintroduction d'un système bocager ;</p> <p>Re densification des éléments fixes du paysage ;</p> <p>Viser l'autonomie énergétique ;</p> <p>Valorisation énergétique conciliée à la lutte contre les ruissellements et l'érosion des sols</p>
PUBLIC CIBLE	<p>Collectivités et exploitants agricoles du territoire</p>

MISE EN ŒUVRE

PILOTE DE L'ACTION	Chambre d'Agriculture 76 Chambre d'Agriculture 80
PARTENAIRES EVENTUELS	Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle (CCIABB) Réseau des CIVAM
CALENDRIER	2021-2026
BUDGET PREVISIONNEL	-
MOYENS HUMAINS	Moyens humains dédiés par les Chambre d'Agriculture
SUIVI ET EVALUATION	
INDICATEURS	tonnes de bois consommées/an sur le territoire nombre de chaufferies domestiques et collectives installées ou renouvelées/an

FICHE ACTION n°23

AXE STRATEGIQUE n° 4 - Bien vivre ensemble sur le territoire

SOUS-AXE Promouvoir les filières bois et la biomasse locale

Incitation à la création de haies via le programme planton des haies

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Dans le cadre de l'appel à projets « Programme Planton des haies », le Syndicat Mixte d'Aménagement, de Gestion et de Valorisation du Bassin de la Bresle (SMAB) souhaite la création de haies sur le territoire.</p> <p>Le SMAB de la Bresle a lancé début 2020, un appel à candidature concernant la reconquête des éléments fixes du paysage via son programme d'actions et d'aménagements « HAIEROSION », sur l'ensemble de son territoire hydro-géographique.</p>
OBJECTIFS RECHERCHES	<p>Développer la création de haies sur le territoire ;</p> <p>Valoriser les bénéfices des créations de haies</p>
PUBLIC CIBLE	Tous les habitants de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle
MISE EN ŒUVRE	
PILOTE DE L'ACTION	Syndicat Mixte d'Aménagement, de Gestion et de Valorisation du Bassin de la Bresle (SMAB)
PARTENAIRES EVENTUELS	<p>Etat - Agence de l'Eau</p> <p>Région Normandie / Région Hauts de France</p> <p>Département 76</p>
CALENDRIER	2021

BUDGET PREVISIONNEL	100000
MOYENS HUMAINS	Chargé de suivi d'études par le Syndicat Mixte d'Aménagement, de Gestion et de Valorisation du Bassin de la Bresle (SMAB)
SUIVI ET EVALUATION	
INDICATEURS	<p>Nombre de contacts bruts :</p> <p>Nombre de dossiers en stade 1 :</p> <p>Nombre de dossiers en cours de montage :</p> <p>Nombre de dossiers réalisés :</p>

FICHE ACTION n°24

AXE STRATEGIQUE n° 4 - Bien vivre ensemble sur le territoire

SOUS-AXE Promouvoir les filières bois et la biomasse locale

Valoriser les haies bocagères

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Les haies sont encore importantes sur le territoire. Le diagnostic territorial a montré que le maintien du linéaire de haies était un enjeu majeur sur le territoire, contribuant à l'atteinte de la neutralité carbone.</p> <p>En parallèle la haie rend de multiples services environnementaux : qualité des eaux, lutte contre l'érosion, biodiversité, gestion des risques.</p> <p>Le coût d'entretien d'une haie est estimé à 250 €/km/an. L'objectif de l'action est de travailler à une valorisation des haies, via la production de bois énergie notamment, ou par la valorisation du stockage carbone (outil Carbocage des chambres d'agriculture permettant d'entrer sur le marché volontaire du Carbone)</p>
OBJECTIFS RECHERCHES	<p>Valoriser économiquement les haies ;</p> <p>Travailler en collaboration avec les partenaires du territoire (Chambre d'Agriculture ...)</p>
PUBLIC CIBLE	Tous les agriculteurs du territoire

MISE EN ŒUVRE

PILOTE DE L'ACTION	GDA entre Bray et Picardie
PARTENAIRES EVENTUELS	<p>Chambre d'Agriculture 76</p> <p>Chambre d'Agriculture 80</p> <p>Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle (CCIABB)</p>

CALENDRIER	2021
BUDGET PREVISIONNEL	-
MOYENS HUMAINS	Interne au GDA entre Bray et Picardie
SUIVI ET EVALUATION	
INDICATEURS	-

5 Axe 6 : animer et piloter le PCAET

FICHE ACTION n°25

AXE STRATEGIQUE n° 5 - Animation et pilotage

SOUS-AXE Assurer la cohérence du PLUi avec le PCAET

Concevoir un PLUi (28 communes) pour gérer de manière économe la consommation foncière agricole et naturelle du territoire en adéquation avec les besoins de la population et des activités économiques

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION

Aujourd'hui, le territoire de la CCIABB est couvert par douze documents d'urbanisme confondus (Plan local d'Urbanisme et Carte communale).

Actuellement trois procédures d'élaboration ou de modification de documents d'urbanisme, communales ou intercommunales sont en cours.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) a été prescrit en 2015, il couvre 28 communes du territoire. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été débattu en conseil communautaire en date du 03 décembre 2019.

Pour atteindre ses objectifs ambitieux, la CCIABB a décidé d'établir un projet de territoire s'articulant autour de trois axes de développement :

AXE 1 : Maintenir un cadre de vie attractif

AXE 2 : Une volonté d'accueillir de nouveaux habitants

AXE 3 : Conforter, redynamiser et développer le tissu économique local sous ses différentes composantes

OBJECTIFS RECHERCHES

Exprimer un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) à l'échelle du territoire communautaire ;

	Assurer la cohérence de ce projet communautaire avec les politiques supra-territoriales ; Gérer de manière économe la consommation foncière agricole et naturelle du territoire en adéquation avec les besoins de la population et des activités économiques.
PUBLIC CIBLE	Tous les habitants de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle
MISE EN ŒUVRE	
PILOTE DE L'ACTION	Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle (CCIABB)
PARTENAIRES EVENTUELS	Etat Département 76 Département 80
CALENDRIER	2015-2023
BUDGET PREVISIONNEL	183750
MOYENS HUMAINS	Chargé de mission Planification en urbanisme au sein de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle (CCIABB)
SUIVI ET EVALUATION	
INDICATEURS	PLUi réalisé

FICHE ACTION n°26

AXE STRATEGIQUE n° 5 - Animation et pilotage

SOUS-AXE Animer le PCAET

Suivi du PCAET

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>L'animation du PCAET comprend les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre / évaluer et piloter le PCAET - Réaliser des réunions régulières de pilotage - Suivre chacune des actions et piloter celles qui relèvent de la CCIABB - Faire un bilan annuel des actions <p>Les missions comprennent aussi l'accompagnement des projets des communes et des acteurs privés, et notamment les projets éoliens (une trentaine d'éoliennes supplémentaires d'ici 2030 sur le territoire) et les projets photovoltaïques</p>
OBJECTIFS RECHERCHES	Suivre le PCAET sur l'ensemble du programme
PUBLIC CIBLE	Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle
MISE EN ŒUVRE	
PILOTE DE L'ACTION	Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle (CCIABB)

PARTENAIRES EVENTUELS	-
CALENDRIER	2021-2026
BUDGET PREVISIONNEL	-
MOYENS HUMAINS	Chargé de mission PCAET
SUIVI ET EVALUATION	
INDICATEURS	Nombre d'actions du PCAET réalisées : Nombre d'actions du PCAET non réalisées : kWh d'énergie renouvelable électrique produits sur le territoire

FICHE ACTION n°27

AXE STRATEGIQUE n° 5 - Animation et pilotage

SOUS-AXE Communiquer auprès du grand public

Organisation de séances d'informations autour du changement climatique auprès des scolaires

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle souhaite organiser des séances de cinéma à Aumale à destination des élèves du territoire, avec projection de film autour du changement climatique.</p> <p>Cette phase commencera par les écoles puis les films pourront être projetés vers l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes.</p>
OBJECTIFS RECHERCHES	Sensibiliser les jeunes aux enjeux du changement climatique
PUBLIC CIBLE	Tous les scolaires du territoire (reste à déterminer le niveau scolaire)

MISE EN ŒUVRE

PILOTE DE L'ACTION	<p>Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle (CCIABB)</p> <p>Syndicat Mixte d'Aménagement, de Gestion et de Valorisation du Bassin de la Bresle (SMAB)</p>
PARTENAIRES EVENTUELS	<p>Communes</p> <p>Ecoles</p>

CALENDRIER	2021-2026
BUDGET PREVISIONNEL	-
MOYENS HUMAINS	à définir
SUIVI ET EVALUATION	
INDICATEURS	Nombre de films diffusés : Nombre de scolaires inscrit par séances :

4 - Le dispositif de suivi et d'évaluation du plan climat et du programme d'actions

La réglementation précise qu'un dispositif de suivi et d'évaluation doit être inclus dans chaque PCAET (Article R229-51 du Code de l'Environnement).

Dans ce cadre, les collectivités doivent définir :

- Des indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire ;
- Les modalités d'articulation avec les indicateurs inscrits dans les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable, et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et les objectifs nationaux.

La mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial doit faire l'objet d'un rapport d'évaluation mis à la disposition du public à mi-parcours et au bout de six ans.

Le dispositif présenté ci-après de suivi et d'évaluation vise à assurer le pilotage du PCAET sur sa durée.

Il permettra d'assurer le suivi des acteurs impliqués et des actions qu'ils ont prévu de mener, et sur le volet interne, la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle pourra également suivre le processus d'avancement de ses propres actions.

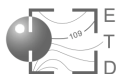
4. 1 - Les indicateurs de suivi du programme d'actions

Les tableaux suivants présentent l'ensemble des indicateurs de suivi des actions.

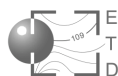
Ils seront suivis annuellement par la Communauté de Communes, chargée du pilotage du PCAET. Elle interrogera les acteurs territoriaux identifiés lors de l'élaboration du PCAET en charge des différentes actions afin de formaliser leur niveau d'avancement, d'amender l'action, ou d'en inscrire de nouvelles.

Ainsi chaque acteur a défini ses propres indicateurs sur chacune de ses actions.

Au fur et à mesure du suivi des actions, la liste de ceux-ci pourra être affinée d'un commun accord avec l'acteur pour définir les indicateurs les plus pertinents. Un bilan sera fait à mi-parcours du PCAET et une évaluation finale à la fin des 6 années du programme d'actions.



Axe	Sous axe	N°	Nom de l'action	Indicateur de suivi et d'évaluation
1 - Adapter l'habitat et le tertiaire	Rénover massivement l'habitat	1	Programme SARE - Accompagner les habitants dans la rénovation de leur logement via le guichet unique de l'Habitat	Nombre de contacts bruts : Nombre de dossiers en stade 1 : Nombre de dossiers en cours de montage : Nombre de dossiers réalisés :
	Rénover massivement le tertiaire privé et public	2	Mise aux normes énergétiques des locaux administratifs communautaires (siège Blangy sur Bresle + annexe d'Aumale)	Différentiel de consommation énergétique après travaux : Différentiel de facture énergétique après travaux :
		3	Déployer une stratégie de rénovation énergétique exemplaire des bâtiments publics	Nombre de diagnostics bâtiments / chaufferies réalisés Nombre de projets engagés/an Différentiel de consommation énergétique après travaux (kWh économisés) Différentiel de facture énergétique après travaux (€ économisés/an)
	Rénover massivement l'habitat	4	Sensibiliser et communiquer auprès des habitants sur la rénovation et les énergies renouvelables	Nombre de classes participantes annuellement ; Nombre d'élèves concernés annuellement.
		5	Renouvellement urbain du camp Comtois (logements collectifs)	Surface de m ² rénovés/isolés Nombre de kWh économisés
2 - Accompagner et orienter le développement économique vers la transition énergétique	Déployer massivement les énergies renouvelables	6	Mettre en œuvre des projets de réseaux de chaleur alimentés par des ressources renouvelables et une approche multi filières	Nombre de projets étudiés Nombre de kWh renouvelables



Axe	Sous axe	N°	Nom de l'action	Indicateur de suivi et d'évaluation
2 - Accompagner et orienter le développement économique vers la transition énergétique	Accompagner les industriels vers la transition énergétique et écologique	7	Mener une démarche de sensibilisation sur les enjeux Climat Air Energie en partenariat avec la "Glass Vallée"	Nombre de personnes inscrites aux sessions : Nombre de sessions par an.
		8	Développer le taux de récupération et de recyclage de plastique via l'appel à projets ORPLAST	Taux de récupération plastique avant / après dispositif :
		9	Réalisation d'une étude pour développer la récupération d'eau dans le processus industriel	Résultat de l'étude : Réalisation du programme décrit par l'étude :
3 - Optimiser les mobilités existantes	Faire évoluer les pratiques de mobilité des habitants	10	Etude des actions à mener via la prise de compétence "mobilité"	Résultat de l'étude : Réalisation du programme décrit par l'étude :
		11	Création d'une voie douce de la Haute Vallée de la Bresle Phase 1 : Etudes + Travaux tronçon Monchaux Soreng	Nombre de kilomètres de la voie douce :
		12	Création d'une voie douce de la Haute Vallée de la Bresle Phase 2 et 3 : Travaux Tronçon Bouttencourt - Aumale	Nombre de kilomètres de la voie douce : Nombre d'utilisation moyenne par semaine :
	Faire évoluer les pratiques de mobilité des salariés	13	Sensibilisation aux outils numériques et aux déploiement de la fibre	Nombre de dossiers "numérique" FISAC : Nombre de kilomètres de fibre optique :

Axe	Sous axe	N°	Nom de l'action	Indicateur de suivi et d'évaluation
4 - Bien vivre ensemble sur le territoire	Aménager le territoire pour s'adapter au changement climatique	14	Incitation à la restauration et à la création de mares via le "programme mares"	Nombre de contacts bruts : Nombre de dossiers en stade 1 : Nombre de dossiers en cours de montage : Nombre de dossiers réalisés :
		15	Etude du fonctionnement hydraulique et écologique du secteur Blangy sur Bresle / Bouttencourt / Monchaux Soreng pour limiter les risques de débordement	-
		16	Appliquer les plans d'actions du SAGE sur le territoire	Nombre d'actions mis en place : Nombre d'actions restantes :
		17	Favoriser la nature (espaces verts et mares) au cœur des bâtis dans les projets communaux	-
	Favoriser une alimentation locale et de qualité ainsi qu'une meilleure santé des habitants	18	Favoriser les circuits courts sur le territoire de la CCIABB	Nombre de circuits courts sur le territoire : Taux de fréquentation des circuits courts :
	Réduire la production de déchets	19	Réalisation d'une étude pour la création d'une recyclerie sur le territoire	à définir
	Accompagner la transition de l'agriculture	20	Inciter les agriculteurs à s'adapter au changement climatique et lutter contre les inondations	Nombre de sessions de sensibilisation : Taux de fréquentation des sessions de sensibilisation :
		21	Etude pour la création de méthaniseurs sur le territoire	Résultat de l'étude : Réalisation du programme décrit par l'étude :

Axe	Sous axe	N°	Nom de l'action	Indicateur de suivi et d'évaluation
4 - Bien vivre ensemble sur le territoire	Promouvoir les filières bois et la biomasse locale	22	Accompagner le renouveau de la filière bois	tonnes de bois consommées/an sur le territoire nombre de chaufferies domestiques et collectives installées ou renouvelées/an
		23	Incitation à la création de haies via le programme planton des haies	Nombre de contacts bruts : Nombre de dossiers en stade 1 : Nombre de dossiers en cours de montage : Nombre de dossiers réalisés :
		24	Valoriser les haies bocagères	-
5 - Animation et pilotage	Assurer la cohérence du PLUi avec le PCAET	25	Concevoir un PLUi (28 communes) pour gérer de manière économe la consommation foncière agricole et naturelle du territoire en adéquation avec les besoins de la population et des activités économiques	PLUi réalisé
	Animer le PCAET	26	Suivi du PCAET	Nombre d'actions du PCAET réalisées : Nombre d'actions du PCAET non réalisées :
	Communiquer auprès du grand public	27	Organisation de séances d'informations autour du changement climatique auprès des scolaires	Nombre de films diffusés : Nombre de scolaires inscrit par séances :

4. 2 - Les indicateurs d'évaluation du programme d'actions

Les indicateurs d'évaluation visent à mesurer la portée du PCAET et notamment son évolution dans la trajectoire par rapport à la stratégie fixée. Ces indicateurs doivent être suivis en fonction de la disponibilité de la donnée et de sa pertinence.

Réglementairement, une évaluation du PCAET est requise au bout de 3 ans et à l'issue de celui-ci à 6 ans. Cette évaluation intermédiaire est également ici définie pour vérifier la tenue de la trajectoire fixée.

Les indicateurs d'évaluation ont une portée plus territoriale, validant les grandes tendances du territoire.

Il conviendra de vérifier la source de la donnée et sa datation. En effet, une donnée ne pourra être évaluée si elle n'a pas été mise à jour. Le délai de 3 ans est en effet un peu court parfois pour avoir des données réelles et récentes.

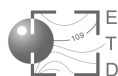
Ils sont articulés avec les échelles régionales (SRADDET) et nationales (SNBC/LTEPCV/LEC).



Axe PCAET	Thématiques PCAET	Indicateur	Unité	Objectifs fixés		Période concernée	Année de référence et valeur associée	Valeur de référence (seuil/norme/ moyenne/ cible)	Où disposer de cette information ?	Fréquence de mise à jour	Mesures correctives envisagées en cas de non atteinte de l'objectif fixé
				Définition	Valeur						
Tous secteurs	Gaz à effet de serre	Emissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire	Téq CO ₂	L'indicateur, issu d'un diagnostic d'émissions de gaz à effet de serre mesure la quantité totale d'émissions annuelle des différents secteurs d'activités et des habitants du territoire, selon les exigences réglementaires des PCAET (décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial), à savoir : les émissions directes produites par le secteur résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie hors branche énergie, branche énergie (hors production d'électricité, de chaleur et de froid pour les émissions de gaz à effet de serre, dont les émissions correspondantes sont comptabilisées au stade de la consommation).	276 617	2026	année 2016 358 212	Loi EC et SNBC : diviser par 6 les émissions de GES du territoire en 2050 par rapport à 1990	bilan carbone territorial	tous les 3 ans	Mettre en œuvre des actions plus impactantes dans les secteurs d'activité pour lesquels les émissions dépassent les objectifs fixés
	Qualité de l'air	Emissions annuelles de COV nM Emissions annuelles de NH ₃ Emissions annuelles de NOx Emissions annuelles de PM10 Emissions annuelles de PM2,5 Emissions annuelles de SO2	tonnes	Ces indicateurs estiment les émissions annuelles des six polluants atmosphériques exigés dans le contenu réglementaire des PCAET (décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial) : oxydes d'azote (NOx), les particules PM 10 et PM 2,5 et les composés organiques volatils (COV), tels que définis au I de l'article R. 221-1 du même code, ainsi que le dioxyde de soufre (SO ₂) et l'ammoniac (NH ₃).	443	2026	année 2015 : 496 année 2015 : 1004 année 2015 : 900 année 2015 : 185 année 2015 : 111 année 2015 : 94	PREPA	ATMO Hauts-de-France et ORECAN	tous les 2 ans (loi LOM)	> Accélérer la mise en œuvre des actions du plan air > Inciter les acteurs du territoire à mettre en œuvre de nouvelles actions dans les secteurs d'activités les plus impactants
					916						
					429						
					138						
					94						
					31						
Axe 1 : adapter l'habitat et le tertiaire	Consommation d'énergie	Quantité de logements réhabilités d'un point de vue énergétique	nombre/an	L'indicateur mesure le nombre annuel de logements rénovés via les dispositifs de subventionnement et d'accompagnement dont la collectivité est partenaire. Les logements comptabilisés sont ceux ayant subi une réhabilitation thermique permettant de passer d'une étiquette EFGH à ABCD.	206 maisons individuelles et 32 logements collectifs rénovés par an	2021-2026	année 2020	-	CCIABB / INHARI	tous les ans	Modifier le dispositif de financement de la CCIABB afin d'augmenter le nombre de logements rénovés énergétiquement
		Surfaces tertiaires publiques rénovées	m ² /an	L'indicateur mesure les surfaces tertiaires publiques rénovées via les dispositifs de subventionnement et d'accompagnement dont la collectivité est partenaire.	2600m ² rénovés par an	2021-2026	année 2020	-	CCIABB / INHARI	tous les ans	Modifier le dispositif de financement de la CCIABB afin d'augmenter le nombre de logements rénovés énergétiquement



Axe PCAET	Thématiques PCAET	Indicateur	Unité	Objectifs fixés		Période concernée	Année de référence et valeur associée	Valeur de référence (seuil/norme/ moyenne/ cible)	Où disposer de cette information ?	Fréquence de mise à jour	Mesures correctives envisagées en cas de non atteinte de l'objectif fixé
				Définition	Valeur						
Axe 2 : Accompagner et orienter le développement économique vers la transition énergétique	Production d'énergie	Quantité totale d'énergie renouvelable et de récupération produite sur le territoire	GWh/an	Cet indicateur mesure la production d'énergie renouvelable totale sur le territoire, selon les exigences réglementaires des PCAET (décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial), c'est-à-dire incluant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants.	624	2030	année 2020 : 340	B01 EC: porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie à 33 % en 2030	Observatoire Climat & Calcul à effectuer sur la base de diverses données et hypothèses (cf. diagnostic territorial) (attention à la date de mise à jour des données)	tous les 3 ans	> Recourir davantage aux énergies renouvelables et de récupération dans les opérations communautaires > Inciter davantage les acteurs du territoire à recourir aux énergies renouvelables et de récupération
		Taux de couverture énergétique du territoire	%	Cet indicateur mesure la production d'énergie renouvelable sur le territoire, par la collectivité, ses partenaires et les particuliers, rapporté à la consommation totale d'énergie du territoire (énergie finale). Les énergies renouvelables considérées sont celles citées dans le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie). L'électricité produite par cogénération via incinération des déchets en mélange compte pour 50% comme une énergie	55%	2050	année 2018 : 20%		Calcul effectué à partir de la quantité totale d'énergie renouvelable et de récupération produite sur le territoire et de la quantité totale d'énergie finale consommée sur le territoire	tous les 3 ans	> Mettre en œuvre des actions plus impactantes dans les secteurs d'activité pour lesquels les consommations dépassent les objectifs fixés > Recourir davantage aux énergies renouvelables et de récupération dans les opérations communautaires > Inciter davantage les acteurs du territoire à recourir aux énergies renouvelables et de récupération
Axe 3 : optimiser les mobilités existantes	Mobilités	Part modale transports en commun	%	La part modale est une part modale en nombre de déplacements. Il s'agit (si possible) des transports en commun en général : bus urbain, car interurbain, tram, train..., pas uniquement les TCU (transport collectif urbain).	à définir (plan mobilité)	2026	?		les parts modales issues d'une enquête ménages, utiliser les données INSEE donnant les parts modales des déplacements domicile-travail pour la population active (tableau NAV2A ou NAV2B) 2016	tous les 3 ans si données disponibles	Mettre en œuvre des actions plus impactantes permettant d'augmenter la part modale TC
		Part modale vélo	%	La part modale est une part modale en nombre de déplacements.	à définir (plan mobilité)	2024	?	En France, la moyenne est de 3%, les meilleures collectivités françaises atteignent 10% des déplacements.	les parts modales issues d'une enquête ménages, utiliser les données INSEE donnant les parts modales des déplacements domicile-travail pour la population active (tableau NAV2A ou NAV2B) 2017	tous les 3 ans si données disponibles	Mettre en œuvre des actions plus impactantes permettant d'augmenter la part modale vélo



Axe PCAET	Thématiques PCAET	Indicateur	Unité	Objectifs fixés		Période concernée	Année de référence et valeur associée	Valeur de référence (seuil/norme/ moyenne/cible)	Où disposer de cette information ?	Fréquence de mise à jour	Mesures correctives envisagées en cas de non atteinte de l'objectif fixé
				Définition	Valeur						
Axe 4 : Bien vivre ensemble sur le territoire	Déchets	Quantité totale de déchets ménagers par habitant collecté	kg/hab.an	Les déchets ménagers et assimilés comprennent les ordures ménagères résiduelles, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries (y compris déblais et gravats), soit la totalité des déchets des ménages et des non ménages pris en charge par le service public. Les déchets produits par les services municipaux (déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché...) ne relèvent pas de ce périmètre.	baisse de 6%	2027	NC	loi anti-gaspillage pour une économie circulaire : -15% de DMA en 2025 par rapport à 2020.	PLPDMA, bilan annuel d'exploitation du service de collecte et traitement des déchets	tous les ans	Intensifier le plan local de prévention des déchets
	Résilience territoriale	Surface annuelle artificialisée	ha / an	L'indicateur mesure les surfaces artificialisées chaque année à minima par l'habitat et les activités, et dans la mesure du possible également pour les autres motifs (infrastructures routières, etc.). Evaluation réglementaire de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.	NC	2026	NC	Plan biodiversité 2018 objectif 0 artificialisation nette	PLUi	tous les ans	
		Linéaire total de haies	km/an	L'indicateur mesure les linéaires de haies présent sur le territoire	maintien ou augmentation	2021-2026	année 2020: NC mais encore élevé dans ce territoire bocager	-		tous les ans	
		Surface agricole biologique	ha	Surface agricole dédiée à l'agriculture biologique sur le territoire	en augmentation	2050	NC	-	chambre d'agriculture / SAFER / Bio en Hauts-de-France	tous les ans	
Tous secteurs	Financement	Budget associé à la politique climat air-énergie	euros / hab . an	L'indicateur suit et totalise les budgets annuels associés aux actions les plus clairement identifiables de la politique climat-air-énergie de la collectivité, en fonctionnement et en investissement. Pour faciliter la comparaison au fil du temps, le budget est rapporté au nombre d'habitants et la décomposition suivante peut être utilisée : - études/expertises concernant la maîtrise de l'énergie et la baisse des émissions de GES dans les différents secteurs consommateurs et émetteurs, les énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique, la qualité de l'air - politique cyclable (études, infrastructures et services) - actions communication/sensibilisation climat-air-énergie - subventions climat-air-énergie - projets de coopération climat-air-énergie - travaux de rénovation énergétique du patrimoine public - installations d'énergie renouvelable	en augmentation	2020-2026	année 2020: NC	-	budget CCIABB	tous les ans	